

ou de formation quelconque. J'y suis allé assez récemment. On y tenait une conférence à laquelle j'ai assisté et la salle était absolument comble. Je le répète, la salle n'est plus que la moitié de cette pièce-ci.

M. PEARSON: Si je ne me trompe, les paroles du ministre signifient que les mess d'officiers sont modestes et confortables et que la tempérance y règne?

M. PEARKES: C'est absolument exact.

Le PRÉSIDENT: Page 325, messieurs. Y a-t-il encore d'autres questions? Page 326?

M. JUNG: Je suis certain que les membres du Comité ont remarqué, à la page 326, l'augmentation très considérable du nombre des aides de cuisine. Leur nombre a passé de 479 à 643, l'augmentation étant de 164. Le crédit a augmenté de près de \$480,000. Si je comprends bien, on a employé dans le passé, dans les camps d'été et le reste, du personnel civil afin que le personnel militaire eût plus de temps pour suivre les manœuvres en campagne. Mais cette augmentation du nombre des aides de cuisine semble plutôt considérable. Pourrions-nous obtenir une explication?

M. ANDERSON: L'augmentation considérable du nombre des aides de cuisine est attribuable à la reclassification, dans certaines unités, des préposés au service d'alimentation. Il y a une baisse de 118 employés de cette catégorie et l'augmentation nette de 34 employés dans les deux autres catégories est attribuable au renforcement des effectifs des unités de rationnement, le Comité des effectifs de l'armée ayant examiné, au cours de l'année, le fonctionnement de ces unités.

M. HALES: Chaque fois que nous posons une question sur ce même sujet, nous obtenons la réponse "reclassification et fonction publique", et le reste. J'aimerais aller au fond de la question. Je ne sais pas qui dirige le personnel du ministère, si c'est le ministère qui dirige le personnel ou si c'est la Commission du service civil, mais chaque fois que vous essayez de faire des économies, le reclassement intervient. Je pense que nous devrions être largement instruits ou qu'on devrait nous expliquer de quoi il s'agit.

M. ARMSTRONG: Je crois avoir tenté précédemment d'expliquer que la classification relève fondamentalement de la Commission du service civil; c'est une façon de parler de l'évaluation de l'emploi. Le ministère est évidemment responsable du fonctionnement du ministère et du nombre d'employés. Il a ses spécialistes. Il fait des recommandations à la Commission du service civil, mais l'ultime autorité, en ce qui concerne la classification que tel poste doit porter, est la Commission du service civil. Cette charge lui revient aux termes de la loi. Je pense moi-même qu'il vaut mieux employer l'expression "évaluation d'emploi" plutôt que "classification". L'évaluation de l'emploi est une appréciation, faite par des spécialistes, de la nature d'un emploi et du traitement qui lui convient. Lorsque vous parlez de frais supérieurs relativement à la reclassification, l'augmentation n'est qu'apparente. Je crois avoir expliqué le cas à l'un des membres du Comité au sujet des agents du personnel. Alors qu'il semblait y avoir une augmentation de \$97,000 relativement aux agents du personnel, une proportion de \$83,000 représentait les traitements qui leur étaient antérieurement versés, en vertu d'une classification différente. De sorte que, à la lecture, cette liste d'emplois individuels prête entièrement à confusion. Comme vient de le dire M. Anderson, alors que le nombre des aides de cuisine a augmenté très considérablement, 118 d'entre eux étaient déjà dans les effectifs comme préposés au service d'alimentation. Ainsi, l'augmentation qui semble se manifester relativement à cet article particulier n'existe pas. Il est très difficile, en parcourant une liste de ce genre, englobant la totalité de l'armée dans tout le pays, d'expliquer au Comité exactement toutes les opérations qui conduisent à cette liste unifiée, car il se produit des changements pour les effectifs dans la totalité du pays. Il vaudrait peut-être la peine que nous considérions rapidement un de